Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID: 059-215903923-20210628-D77 2021-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES VILLE DE MAUBEUGE

Affaires juridiques & Gestion de l'Assemblée

Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2021: DELIBERATION N° 77

Date de la convocation : 16 JUIN 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT-HUIT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS: Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR:

Naguib REFFAS pouvoir à Marie-Charles LALY Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jean-Pierre COULON Myriam BERTAUX pouvoir à Nicolas LEBLANC Christelle DOS SANTOS pouvoir à Bernadette MORIAME Malika TAJDIRT pouvoir à Jeannine PAQUE Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE : Inèle GARAH

OBJET: Adoption du plan vélo municipal 2021-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 relatif à la clause de compétence générale,

Recu en préfecture le 09/07/2021 AND STREET

Affiché le

ID: 059-215903923-20210628-D77_2021-DE

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019,

Vu le code de la route, et notamment ses Articles R431-1 à R431-11, relatifs à la règlementation applicable aux différents cycles.

Vu le Plan de Déplacement Urbain de la Sambre 2019-2029, (DPU)

Vu l'avis favorable de la commission «Environnement, voirie, espaces verts, transition énergétique, propreté » en date du 4 mai 2021,

Considérant que la thématique développement durable est une priorité pour la Ville de Maubeuge,

Considérant que l'utilisation des modes de transport actifs participent à cet objectif de développement durable,

Considérant que les partenaires institutionnels et associatifs concernés par le vélo ont été associés à la rédaction du plan vélo communal,

Considérant que l'Association pour le Droit au Vélo (ADAV) a réalisé une expertise d'usage et identifié 13 itinéraires prioritaires,

Considérant que le Syndicat Mixte des Transport de la Sambre (SMTUS) est actuellement engagé dans une démarche de rédaction d'un schéma directeur cyclable pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS),

Considérant que le Plan Vélo communal a été rédigé en cohérence avec ce schéma directeur,

Considérant que, dans le cadre de la démocratie participative, les maubeugeois ont été consultés par le biais d'un questionnaire et d'un appel à idées sur la plateforme consultvox du 21 mars au 3 mai 2021,

Considérant que les résultats de cette enquête ont été présentés aux partenaires en comité de pilotage,

Considérant que le plan vélo est constitué de trois volets principaux :

- Aménagements
- Services
- Sensibilisation

Qu'il sera mis en œuvre progressivement sur les trois années à venir, pour un budget global estimé à 200 000 euros, avec un objectif de taux de financement de 50 %par le blais de :

- L'appel à projet AVELO2 de l'ADEME, pour ce qui concerne des ateliers adultes et le volet communication du plan

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID: 059-215903923-20210628-D77 2021-DE

- La cité éducative pour l'apprentissage du vélo par les enfants (3-16 ans)
- Certaines actions mises en œuvre directement par des partenaires (Exemple : SMTUS pour la location longue durée de vélos)

Considérant que la mise en place de certaines dispositions fera l'objet de délibérations spécifiques,

Considérant qu'Il s'adresse à l'ensemble des maubeugeois et des personnes qui circulent en ville, quelques soient leurs modes de déplacement,

Et qu'il participe d'une stratégie municipale globale visant à pacifier la rue en apaisant la circulation,

Que par conséquent, il concourt à l'intérêt public et général.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Adopte le Plan vélo communal 2021-2024 présenté en annexe
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter tous les financements nécessaires à la mise en œuvre du Plan Vélo communal
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

e Maire de Maubeuge,

10040

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

<u>Affiché le</u> : Notifié le :

Adoption du plan vélo municipal 2021-2024

Page 3 sur 3



Ville de **Maubeuge**

PLAN VÉLO COMMUNAL

2021 - 2024



MAUBEUGE VILLE VERTE

MAUBEUGE INVESTIT POUR L'AVENIR



Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID: 059-215903923-20210628-D77_2021-DE

La Ville de Maubeuge souhaite promouvoir et soutenir le développement des mobilités actives, telles que la marche à pied et le vélo sur son territoire. Celles-ciconstituent des moyens de transportaus si écologiques qu'économiques, et bons pour la santé.

La Ville de Maubeuge a décidé d'élaborer un plan vélo communal dans l'optique de coordonner les initiatives ainsi que les projets locaux sur le thème de l'usage du vélo. Ce plan a été conçu en concertation avec les usagers actuels, les citoyens et potentiels futurs cyclistes, ainsi que les différents acteurs institutionnels et associatifs.

Cette concertation s'est matérialisée par une expertise d'usage réalisée par l'Association pour le Droit au Vélo (ADAV), un comité de pilotage regroupant l'ensemble des partenaires concernés par la pratique du vélo, et une consultation citoyenne pour recueillir les besoins et souhaits des usagers.

Il s'adresse à l'ensemble des maubeugeois et des personnes qui circulent en ville, quelques soient leurs modes de déplacement. Il participe d'une stratégie municipale globale visant à pacifier la rue en apaisant la circulation.

Le plan vélo communal de la Ville de Maubeuge vise à synthétiser l'ensemble des réflexions, diagnostics et actions relatives au développement de la circulation du vélo en ville. Il s'inscrit en cohérence avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la Sambre et le schéma directeur du Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre (SMTUS).



Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID: 059-215903923-20210628-D77_2021-DE

QUELQUES CHIFFRES...

Le secteur des transports est le 1^{er} émetteur de gaz à effet de serre à hauteur de 29% du total des émissions en France¹.

La part modale du vélo est aujourd'hui faible en France (2,7 % de l'ensemble des déplacements) et positionne la France 25^e dans l'Union européenne où la part modale moyenne dépasse 7 %².

Pour la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), ce chiffre tombe à 1 % seulement³.

7 Français sur 10 se rendent au travail en voiture⁴. Le vélo ne représente en France que 2% des déplacements domicile-travail, contre 13 % en Allemagne et 31 % au Pays-Bas⁵. À l'échelle de la CAMVS, 77 % des déplacements de moins de 5km sont réalisés en voiture.

Pourtant, le vélo présente de nombreux avantages et notamment celui de réduire la pollution. (Pour une personne résidant à 5 km de son lieu de travail, passer de la voiture au vélo, c'est une économie de 650 kg de CO2 par an⁶.). Au delà de ces considérations écologiques, le développement du vélo permet de pallier au problème de l'engorgement des centres villes, favorise la fréquentation des commerces en facilitant leur accès, et offre un trafic plus sécurisé.

Le vélo est aussi un moyen de transport efficace, et à l'impact très positif sur la santé. En effet, 30 minutes d'activité par jour, soit 7 km à vélo, réduisent les risques de mortalité d'environ 30 % par rapport au fait d'être inactif⁷.

Par ailleurs, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), se déplacer à vélo, sur une distance de 10 km chaque jour, revient environ à 100 € par an contre 1 000 € environ avec une voiture citadine. Le vélo est donc également bon pour le porte-monnaie!

Pour ces raisons, et afin de faire profiter la société des nombreux avantages liés à la pratique du vélo ; et plus largement au développement des moyens de transports durables ; un certains nombre de politiques publiques ont vu le jour ces dernières années en France.

- 1-CITEPA, 2019
- 2- Résultats de l'enquête mobilités des personnes, 2019
- 3 Plan de Déplacement Urbains de la Sambre
- 4 La lettre de l'observatoire régional des transports n°57 Mars 2020
- 5 INSEE, 2015
- 6 https://librairie.ademe.fr/cadic/3297/ 89117 7849-Fiche-Velo-ADEME-FUB.pdf
- 7 Etude Activité physique, contextes et effets sur la santé, INSERM, 2008.

I - LES POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL ET LOCAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID: 059-215903923-20210628-D77_2021-DE

1) Les mesures nationales

La loi d'orientation des mobilités a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

En 2020, le Gouvernement a lancé un Plan vélo national afin de faciliter l'usage du vélo grâce à des mesures d'aide financière, d'aménagement des infrastructures ou encore de formation, pour les particuliers et les collectivités. Mis en place à la sortie de la période de confinement lié à la pandémie de coronavirus, il doit permettre de démocratiser sur le long terme la pratique du vélo en tant que moyen de transport, quotidien ou occasionnel, lorsqu'il est adapté aux besoins de déplacements des usagers.

2) Le développement du vélo sur le territoire

Le Département du Nord a adopté en 2013 un schéma de mobilité « Mobilité Liberté 2030 ».

Celui-ci s'articule en 3 grands volets : assurer aux Nordistes une liberté de déplacement par un système de transport multimodal performant, assurer aux Nordistes un véritable droit à la mobilité en levant les freins identifiés, favoriser une mobilité responsable d'un point de vue économique et environnemental, par une meilleure gouvernance et par la promotion de toutes les alternatives à l'automobile individuelle.

C'est de ce dernier objectif que découle le Plan cyclable départemental qui a pour objectif de développer la pratique du vélo en créant un linéaire continu d'itinéraires sécurisés sur l'ensemble du Département.

Le Plan cyclable départemental vise plus particulièrement trois objectifs :

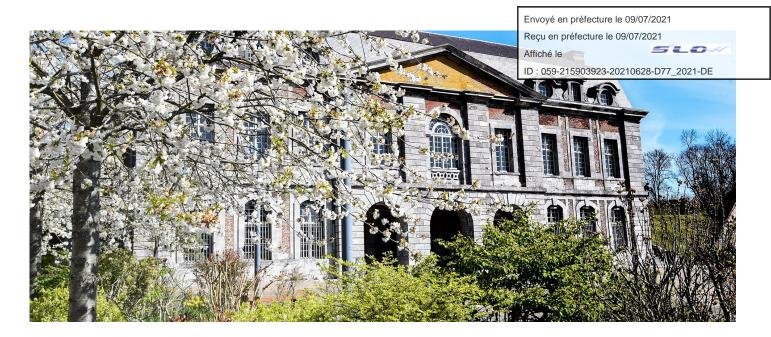
- Améliorer et sécuriser la desserte cycliste des pôles multi-modaux, des centres d'intérêts départementaux, en privilégiant les établissements scolaires et les gares
- Mettre en œuvre une continuité d'itinéraires, en lien avec les véloroutes voies vertes
- Identifier et traiter les points sensibles sur les itinéraires les plus circulés

À l'échelle locale, on peut noter l'adoption en 2019 du Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la Sambre. Ce dernier est établi pour une durée de 10 ans et doit faire l'objet d'une évaluation au bout de 5 ans.

Un Plande Déplacements Urbains (PDU) est un outil de planification qui a été créé par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) en 1982. Il définit les principes d'organisation des transports et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus. Il intègre les enjeux de la protection de l'environnement et articule développement urbain et mobilité.

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre (SMTUS), en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, a en charge le pilotage du PDU à l'échelle de son ressort territorial, c'est à dire sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) ainsi que sur les communes d'Hargnies et de La Longueville.

Par ailleurs, le SMTUS adoptera prochainement son Schéma Directeur Cyclable, qui s'appliquera à la même échelle.



3) Plan vélo communal: méthodologie

L'Association pour le droit au vélo (ADAV) a réalisé en 2018 une expertise d'usage à destination de la Ville de Maubeuge. Celle-ci a été présentée en 2019. Elle identifie un ceinture cyclable à traiter en priorité, ainsi que 13 itinéraires cyclables structurants, et 3 itinéraires transversaux. (Plan annexe 1)

Cette expertise d'usage fait également les constats suivants :

À Maubeuge, les aménagements cyclables sont dans la plupart des cas des tronçons isolés, non reliés entre eux, ne permettant pas d'assurer la continuité d'itinéraires sécurisés pour les cyclistes ; ils doivent être mis en réseau pour être attractifs.

Il existe actuellement 14km de liaisons cyclables, dont 4 km de voies bus-vélos, 3 de voie verte et 7 km de bandes cyclables.

Concernant les aménagements, on recense à Maubeuge un double sens cyclable, un sas cycliste, une zone de rencontre, et quelques zones 30.

L'ADAV a formulé un certain nombre de propositions pour la Ville et notamment la mise en place d'un « système vélo » par la création de services, et la sensibilisation du public aux avantages du vélo. La Ville a souhaité s'appuyer sur cette expertise d'usage pour la rédaction de son plan vélo.

Par ailleurs, à chaque étape de cette rédaction, ont été réunis les acteurs institutionnels et associatifs concernés par le vélo, et plus largement par les mobilités actives. Quatre réunions ont ainsi eu lieu, ce qui a permis de recueillir les avis des partenaires sur la démarche générale, sur le contenu et les résultats de l'enquête en ligne dont il est question dans le paragraphe suivant, ainsi que sur le contenu du plan vélo lui-même. Ce groupe de travail est également une garantie de la cohérence du plan vélo communal avec le schéma directeur cyclable du SMTUS, avec qui la Ville a travaillé en lien étroit.

Afin de recueillir les besoins des personnes qui circulent au quotidien ou occasionnellement à Maubeuge, une enquête a été réalisée par le biais de l'outil Consultvox, plateforme de participation citoyenne. Celle-ci était constituée d'un questionnaire et d'un appel à idée. Au total, 190 personnes ont participé à cette enquête. (Résultats annexe 2)

ID: 059-215903923-20210628-D77_2021-DE

II-LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE MAUBEUGE PO **DU VÉLO SUR LA PÉRIODE 2021-2024**

> Maubeuge, dans le baromètre des villes cyclables

La FUB - Fédération française des usagers de la bicyclette a dévoilé, lors de son 20ème congrès à Bordeaux, le jeudi 6 janvier 2020, le palmarès des villes les plus cyclables, selon les avis des pratiquants. Parmi les 229 villes de 20 000 à 50 000 habitants retenues par le baromètre, Maubeuge est 210ème.

Les points faibles de la ville de Maubeuge sont les suivants :

- -Circulation à vélo des enfants et des personnes âgées peu sûre
- -Rues à sens unique ouvertes à double sens aux cyclistes trop rares
- -Communication en faveur du vélo insuffisante

Cela laisse une marge de progression et des pistes sur les mesures à adopter en priorité sur le territoire de Maubeuge.

1) Les aménagements

La ville de Maubeuge a procédé en avril 2020 à l'installation de 100 arceaux vélo répartis sur une trentaine de sites (Plan annexe 3).

Si la commune ne possède pas la compétence voirie en tant que telle, elle dispose d'une marge de manœuvre liée aux pouvoirs de police du Maire, l'autorisant à restreindre et à réglementer la circulation et le stationnement sur le territoire de sa commune (art. L. 2212-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, CGCT).

Cela inclut les marquages au sol, ainsi que la signalisation verticale et directionnelle.



La commune souhaite dans ce cadre avoir recours plus systématiquement aux aménagements suivants:

- > zones 30 et zones de rencontre
- > sas vélo et cédez le passage aux feux
- > bandes cyclables et trajectoires matérialisées > double-sens cyclables

Les aménagements seront réalisés au fur et à mesure des rénovations prévues ou des opportunités financières.

2) Les services

Pour qu'il soit agréable et facile de circuler à vélo en ville, il ne suffit pas de réaliser des aménagements tels que des pistes cyclables, ou du stationnement. En effet, tout comme l'automobile, l'utilisation du mode de transport qu'est le vélo nécessite que le cycliste ait à sa disposition un certains nombres de services. C'est ce que Frédéric Héran explique, en développant le concept de système vélo, qui se définit comme la possibilité pour les usagers d'accéder à un vélo équip Affiché le bon état, de à vélo en sécurité et de se sentir confortés dans leur pratique du vélo. | ID: 059-215903923-20210628-D77_2021-DE

Envoyé en préfecture le 09/07/2021 Reçu en préfecture le 09/07/2021

Afin de mettre en place ce système vélo sur son territoire, la ville de Maubeuge a décidé d'impulser le développement des services suivants.

>L' apprentissage du vélo

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire estime qu'entre 2 et 10 % de la population française n'aurait jamais appris à faire du vélo.

Selon le même Ministère, 90 % des français pensent que les conditions actuelles ne permettent pas aux enfants ou personnes âgées de se déplacer à vélo en sécurité.

L'apprentissage du vélo constitue à tous les âges, un moyen de se sentir en confiance pour utiliser ce moyen de transport.

> Pour les écoliers

Le Comité interministériel à la sécurité routière, présidé par le Premier ministre, a adopté, le 9 janvier 2018, une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». Il s'agit du « Savoir Rouler à Vélo ». Ce « Savoir Rouler à Vélo » a été repris comme un axe majeur dans le plan Vélo et mobilités actives présenté par le Premier ministre le 14 septembre 2018. Il s'articule autour d'un socle commun de 10h, divisé en 3 partie : savoir pédaler (maîtriser les fondamentaux du vélo), savoir circuler (découvrir la mobilité en milieu sécurisé) et savoir rouler à vélo (savoir se déplacer en conditions réelles).

Il prévoit ainsi une généralisation dès 2022 de l'apprentissage du vélo pour tous les élèves, avant l'entrée au collège.

La loi d'orientation des mobilités, publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019, renforce cette affirmation en rendant toutes les écoles primaires parties prenantes de l'apprentissage du vélo. L'apprentissage du vélo par les élèves se fait dans le cadre scolaire, périscolaire ou extrascolaire. L'organisation est établie à l'échelle locale, par exemple à l'initiative des communes.

Les écoles, si l'apprentissage n'est pas proposé sur temps scolaire, veillent à ce que tous les élèves et leurs familles aient la connaissance des offres de formation proposées par les structures locales partenaires dans les temps périscolaire et extrascolaire.

Les écoles délivrent à chaque élève l'attestation scolaire de première éducation à la route. Cette attestation correspond à une des trois parties du socle commun du savoir rouler à vélo.

La Ville de Maubeuge a décidé d'organiser sur son territoire le développement de cette compétence du « savoir rouler à vélo » des écoliers avant l'entrée au collège. Pour ce faire, la Ville mettra en place l'apprentissage du vélo, par le biais d'un prestataire, et en lien avec les écoles primaires du territoire.

>Pour les adultes

Via un prestataire, la Ville de Maubeuge mettra en place des séances d'apprentissage du vélo destinées à un public adulte. Ces cours s'adapteront au niveau des participants et prendront la forme de « parcours d'apprentissage », composés de plusieurs ateliers, pour accompagner un groupe d'adulte vers leur mise ou remise en selle ; l'objectif étant que les participants puissent, à l'issue de ces séances, circuler en ville en ayant confiance en leurs propres capacité et en se sentant en sécurité.

> Entretien du vélo

Envoyé en préfecture le 09/07/2021 Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID: 059-215903923-20210628-D77_2021-DE

Être autonome avec son vélo, c'est aussi pouvoir l'entretenir, et être capable d'effectuer de petites réparations quand c'est nécessaire. C'est pourquoi la Ville proposera dès 2022, par le biais d'un prestataire, des ateliers d'entretien et d'auto-réparation, à destination de tous les publics, et gratuits pour les participants.

> Location longue durée

La location longue durée d'un vélo est un service qui permet, moyennant un forfait mensuel ou annuel, de se voir fournir un vélo. Le principe est que le locataire paie l'usage du vélo plutôt que sa possession.

Ce service présente un grand nombre d'avantages.

- gommer la problématique du budget. Les tarifs pratiqués sont en règle générale incitatifs.
- l'assurance, l'entretien courant et les éventuelles réparations, sont pris en charge par l'organisme loueur
- Si vous n'avez pas envie de rouler à vélo l'hiver, vous pouvez louer uniquement durant les beaux jours
- c'est la possibilité de tester une alternative dans vos déplacements courants, sans pour autant investir une somme élevée dans un modèle de vélo adapté à vos besoins

Le SMTUS, de par sa compétence, sera amené à mettre en place ce type de service sur le territoire. La Ville de Maubeuge s'engage à venir en appui du syndicat mixte pour la mise en place d'une offre de location de vélo à longue durée.

> Dispositif municipal d'aide à l'acquisition d'un vélo et des accessoires indispensables

La Ville de Maubeuge souhaite permettre à ses habitants de s'équiper d'un vélo réglementaire pour se déplacer en ville; pour cela, elle accordera, en lien avec le SMTUS et la CAMVS, dès 2022 une aide à l'acquisition d'un vélo.

Cette aide fera l'objet d'une délibération spécifique précisant les conditions de son obtention et s'accompagnera d'un engagement de la part du bénéficiaire de réaliser régulièrement ses trajets quotidiens à vélo.

Il est à noter l'existence depuis 2017 du « Bonus Vélo », qui permet de bénéficier d'une aide de l'État, à hauteur de 200 euros maximum, pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Cette aide est conditionnée au fait d'avoir bénéficié d'une aide ayant le même objet attribuée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales.

L'aide à l'achat de la Ville de Maubeuge peut donc être complétée, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, de ce « bonus vélo ».

Une aide forfaitaire pourra être accordée, indépendamment de l'aide à l'acquisition du vélo, pour l'achat d'accessoires essentiels pour la pratique du vélo : antivol, casque, sac ou kit de réparation, pompe à vélo etc.

Une étude de faisabilité est en cours de réalisation par le SMTUS sur la création d'une maison du vélo, qui pourrait regrouper un certain nombre de services liés au vélo. Cette maison du vélo constitue un objectif à moyen terme, pour lequel la Ville de Maubeuge souhaite se positionner comme un partenaire privilégié du SMTUS.

> L'exemplarité des services de la ville en matière de mobilité

Envoyé en préfecture le 09/07/2021 Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID: 059-215903923-20210628-D77_2021-DE

- La rédaction du plan de mobilité (PDM) de la Ville de Maubeuge

Le Plan de mobilité (PDM) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier.

La Ville s'engage à rédiger son propre PDM, mais aussi à soutenir en lien avec le SMTUS les entreprises du territoire dans l'adoption de leur PDM ainsi que les établissements scolaires, pour l'adoption de leur PDES (Plan de déplacement d'établissement scolaire).

- L'achat d'une flotte de vélo, pour les déplacements professionnels courts des agents municipaux
- L'utilisation du vélo de manière systématique par les services municipaux, y compris par les élus, lors de leurs visites des chantiers etc.
- La participation de la Ville au challenge de la mobilité de l'ADEME
- La mise en place du forfait mobilité durable

En France, 60,3 % des trajets domicile-travail inférieurs à 5km sont réalisés en voiture, contre seulement 5 % en vélo.

Afin de promouvoir des moyens de transport plus écologiques, le forfait mobilités durables, inscrit dans la loi d'orientation des mobilités, offre aux employeurs la possibilité d'attribuer une indemnité exonérée de cotisations aux salariés privilégiant les modes de transport dits « à mobilité douce » pour effectuer leurs trajets entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

La Ville de Maubeuge s'engage à mettre en place ce forfait à destination de ses salariés.

3) La communication

La Ville de Maubeuge souhaite impulser sur son territoire l'émergence d'une « culture vélo ». Pour cela, elle s'engage à développer des outils de sensibilisation aux avantages de la pratique du vélo. Il s'agit de donner envie aux citoyens de se déplacer à vélo, mais aussi de permettre aux autres usagers de la route de mieux comprendre les cyclistes (et piétons) pour mieux les respecter. Enfin, les urbanistes et personnes chargées de l'aménagement aux nouvelles réglementations et nouveaux aménagements possibles.

Information

Dans un but d'information continue, la Ville instaurera dans sa revue « Maubeuge Mag », une rubrique consacrée à la mobilité dans son ensemble, qu'elle veillera à orienter en particulier sur le développement des modes de transports propres tels que le vélo et la marche.

Événementiel

Afin de sensibiliser le public à la pratique du vélo, la Ville de Maubeuge souhaite également créer des évènements spécifiques au territoire, qui seront des occasions de célébrer le mode de transport durable que constitue le vélo.

Il s'agira (liste non exhaustive):

> d'une journée ou fête du vélo

> de balades à visée gourmande, historique et culturelle dans la Ville partenaria l'Office de Tourisme, mais aussi avec toutes les associations, mau ID: 059-215903923-20210628-D77_2021-DE souhaiteront prendre part à la démarche.

Envoyé en préfecture le 09/07/2021 Reçu en préfecture le 09/07/2021

Ces journées s'inscriront pus largement dans la programmation événementielle nationale, régionale et départementale, et notamment :

> « Mai à vélo »

Pour faire de la France une véritable nation du vélo et installer définitivement cette culture, le Gouvernement a lancé Mai à vélo, dont la première édition a eu lieu en 2021. Mai à vélo est un collectif d'acteurs nationaux du vélo, soutenu par le Ministère de la Transition écologique et le Ministère des sports.

> La semaine européenne de la mobilité en septembre

La Semaine européenne de la mobilité est une campagne annuelle se déroulant pendant une semaine de septembre ayant pour but de sensibiliser les citoyens européens à l'utilisation des transports publics, du vélo, de la marche, du covoiturage afin d'encourager les villes européennes à promouvoir ces modes de transport et à investir dans les infrastructures nécessaires.

>La semaine européenne du développement durable en octobre

La Semaine du développement durable puis Semaine européenne du développement durable à partir de 2015 est un événement organisé par les autorités publiques chaque année, d'abord en France puis désormais en Europe, en vue d'expliquer le développement durable au grand public, de le sensibiliser à ses enjeux, de démontrer et de favoriser les différentes formes de mobilisation concrètes, individuelles et collectives.

La Ville de Maubeuge prendra également part à différents défis, et notamment :

- Le challenge de l'écomobilité scolaire, organisé annuellement par le CREM dans les Hauts de France. Comme tous les ans, la Ville jouera un rôle de relais auprès des écoles du territoire, et mettra à disposition des moyens pour permettre à ces dernières de participer au challenge (impression des livrets si nécessaire, récompenses pour les écoles bien classées etc.)

- Le challenge de la mobilité

Dès septembre 2021, La Ville de Maubeuge participera au Challenge de la Mobilité Hauts-de-France, et en fera la promotion auprès des entreprises du territoire.

Ce dernier vise à promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle : marche, vélo, transports en commun, covoiturage, télétravail etc. auprès des actifs, pour leurs trajets domiciletravail.

Il vise également à valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes ou des établissements qui facilitent l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle pour leurs salariés.

- Les manifestations mettant à l'honneur le vélo dans sa dimension sportive (4 jours de Dunkerque, Tour de France...)

Une action fédératrice autour de 2 infrastructures existantes : Co Afficie en set Lycéen = 2

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID: 059-215903923-20210628-D77_2021-DE

La Ville de Maubeuge souhaite engager un travail avec les huit établis sements scolaires desservis par le Viavil et la Véloroute de la Sambre, par le biais de 3 principaux leviers :

- Assurer la sécurité du trajet domicile-établissement scolaires, ainsi que l'entrée des établissements
- Permettre aux élèves de s'équiper d'un vélo de qualité
- Permettre aux élèves d'être autonomes en vélo (apprentissage de la conduite et petites réparations) L'objectif général de l'action est de sensibiliser un maximum d'élèves et leurs parents à l'utilisation du vélo. La Ville espère toucher une centaine d'élèves au total (qui utiliseraient donc le vélo pour se rendre au collège ou au lycée).

III- BUDGET

Un budget total de 200 000 euros, répartis sur 3 ans (2021-2024), est alloué à ce premier plan vélo communal.

Cette somme permettra de financer:

> la mise en œuvre de services nécessaires à l'établissement d'un système vélo sur le territoire, et notamment l'aide à l'achat du vélo et des accessoires, ainsi que l'apprentissage du vélo pour les adultes et les élèves de primaire

> la partie sensibilisation au vélo du plan, et notamment l'information continue, et l'évènementiel

La partie aménagement du plan ne fera pas l'objet d'un budget dédié. Les aménagements seront réalisés au fur et à mesure des rénovations prévues ou des opportunités financières.

- Appel à projet AVELO2

Afin de financer la mise en œuvre du plan vélo, la Ville a répondu à l'appel à projet AVELO2 de l'ADEME. Sur la période 2021-2024, le programme AVELO 2 a comme objectif d'accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables pour développer l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien.

Porté par l'ADEME, le programme AVELO 2 s'inscrit dans l'objectif du Gouvernement de faire passer la part modale du vélo de 3 % à 9 % d'ici 2024, et dans un objectif de cohérence territoriale dans la continuité de la Loi d'orientation des mobilités (LOM).

L'appel à projets correspondant s'articule autour de quatre axes afin de soutenir :

- Axe 1 : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables ;
- Axe 2 : l'expérimentation de services vélo ;
- Axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées ;
- Axe 4 (hors financement CEE) : le recrutement de chargé.es de mission vélo au sein des territoires.

La Ville a ciblé dans son projet les axes 2 et 3 et notamment les actions : apprentissage du vélo et ateliers d'auto-réparation adulte, ainsi que le volet « sensibilisation » du plan vélo c'est à dire l'information continue et l'évènementiel.

- La cité éducative

L'apprentissage du vélo pour les élèves de primaire fait l'objet d'une fiche action afin qu'il puisse être fléché sur la cité éducative.

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le



Programme « Génération Vélo »

Un programme à hauteur de 21 millions d'euros a été lancé par le gouvernement français pour favoriser l'apprentissage du vélo par les enfants de 6 à 11 ans.

Le financement, dont les contours doivent encore être précisés par l'État, sera disponible pour les acteurs territoriaux mettant en place un projet "savoir rouler à vélo".

IV- CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT, SUIVI ET GOUVERNANCE

Le présent plan s'inscrit dans une stratégie globale de la Ville de Maubeuge pour développer les modes de déplacements durables. Il se veut un outil pour l'apaisement de la circulation, et sera complété par un « plan marche » à destination des piétons, et par un plan global de circulation.

Il constitue par ailleurs une première étape dans la politique cyclable qui sera mise en œuvre par la ville de Maubeuge. En effet, ce plan vélo communal s'étend sur une durée de 3 ans, et fera l'objet d'un document bilan à mi parcours, en 2023, ainsi qu'au terme de la période 2021-2024.

Un groupe de travail sera mis en place pour le suivi de la mise en œuvre du plan, dans la continuité de la méthodologie adoptée pour sa rédaction. Ce groupe de travail permettra l'évaluation permanente et participative du plan vélo communal et de sa mise en œuvre.

L'objectif général du plan étant de développer la pratique du vélo comme moyen de transport, les principaux indicateurs de réussite sont les suivants :

- Evolution du nombre de cyclistes en ville
- Evolution du nombre d'écoliers formés au savoir rouler à vélo avant leur entrée au collège
- Ressenti des usagers en termes de sécurité, et de leur capacité à circuler à vélo en ville
- Part modale du vélo (notamment pour les déplacements < 5km)
- Fréquentation des évènements consacrés au vélo

Ces derniers seront mesurés essentiellement par le biais de comptages, pour ce qui concerne les données quantifiables, et par des questionnaires et enquête, pour les indicateurs plus qualitatifs.

Résultats de l'enquête en lign | ID : 059-215903923-20210628-D77_2021-DE (du 21/03/2021 au 03/05/2021)

#1 Quel(s) lien(s) entretenez-vous avec la Ville de Maubeuge?

Question à choix multiples

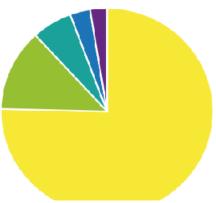
36.32%	138	J'y habite
21.05%	80	Je m'y rends pour effectuer des achats/dé marches administratives
0.79%	79	J'y travaille
12.37%	47	Je m'y rends pour mes loisirs
9.47%	36	J'y exerce une activité associative



#2 Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?

Question à choix unique

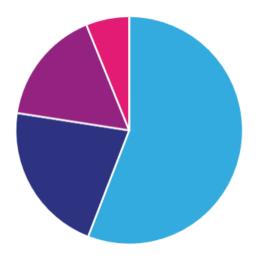
75.38%	147	24 62 ans
12.82%	25	Plus de 62 ans
6.15%	12	18 24 ans
3.08%	6	Moins de 15 ans
2.56%	5	15-18 ans
	12.82% 6.15% 3.08%	



#3 Pour laquelle de ces activités vous déplacez-vous le plus souvent?

Question à choix unique

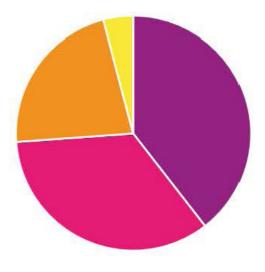
55.9%	109	Aller au travail/à l'école
21.54%	42	Faire les courses
16.41%	32	Faire une activité sportive
6.15%	12	Loisirs (aller à la salle de sport, emmener v otre enfant à son activité extra-scolaire)

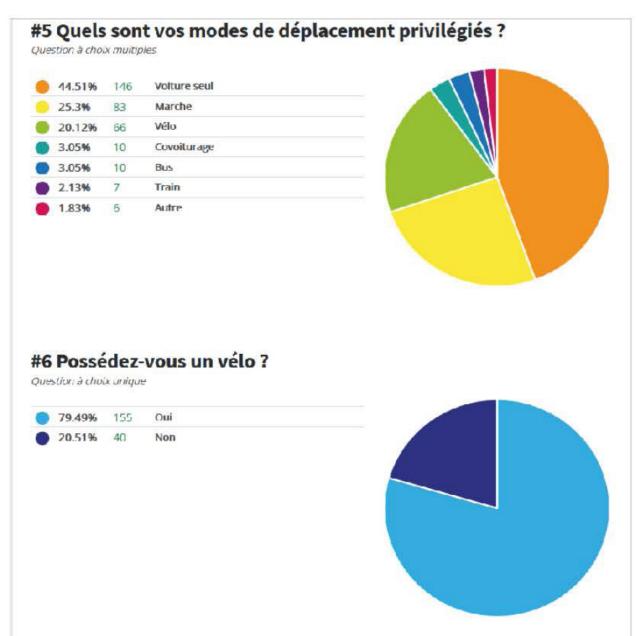


#4 À quelle distance correspond la majorité de vos déplacements

Question à choix unique

39.49%	77	1 à 5 km	
34.36%	67	5 à 10 km	
22.05%	43	Plus de 10 km	
4.1%	8	Moins de 1km	





Envoyé en préfecture le 09/07/2021 Reçu en préfecture le 09/07/2021

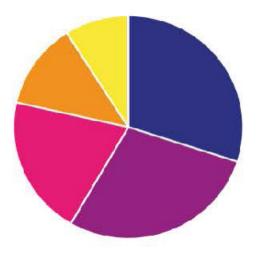
Affiché le

ID: 059-215903923-20210628-D77_2021-DE

#7 Si oui, de quel(s) type(s)?

Question facultative 233 Réponses

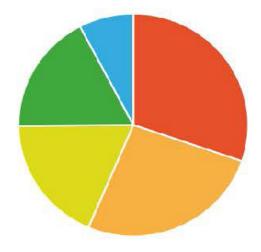
30.04%	70	VIT
28.33%	56	Vélo de ville
20.17%	47	Vélo de route
12.45%	29	Je ne possède pas de vélo
9.01%	21	Vėlo ėlectrique



#8 À quelle fréquence utilisez-vous le vélo?

Question à choix unique

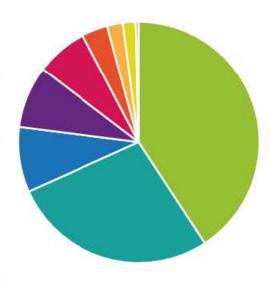
30.26%	59	Très rarement ou jamais
26.15%	51	Quelques tois par an
18.46%	36	Plusieurs fois par semaine
17.44%	34	Plusieurs fois par mois
7.69%	15	Tous les jours



#9 Si vous ne l'utilisez pas beaucoup, pour quelle(s) raison(s)?

Question à choix multiples Question facultative - 287 Réponses

•	40.77%	117	Je ne me sens pas en sécurité/le trafic rout ier est trop dangereux
•	27.53%	79	Le stationnement d'un vélo est trop compli qué/J'ai peur que l'on me vole mon vélo
	8.71%	25	La durée de déplacement en vélo est trop l ongue
	8.36%	24	Autre
•	6.97%	20	Je ne possède pas de vélo et le prix d'achat d'un vélo est trop élevé
	3.48%	10	Ma santé ne me permet pas de me déplac er en vélo
•	2.09%	6	Je ne me sens pas capable de circuler en v élo (apprentissage)
	1.74%	5	Je préfère un autre moyen de transport do ux (trottinette, skate, rollers, etc.)
	0.35%	1	Je suis mineur et mes parents/représentan ts légaux ne souhaitent pas que je me dépl ace en vélo



Les répondants s'accordent globalement sur un point : pour inciter les citoyens à utiliser le vélo, il est important de réaliser les aménagements nécessaires à la création d'itinéraires continus et sécurisés, permettant d'accéder aux lieux remarquables de la ville, qu'il s'agisse des services publics, ou des lieux culturels et touristiques.

Les équipements de stationnement sécurisés pour les vélo sont également souvent évoqués.

Les personnes ayant répondu à l'enquête pensent également que l'incitation financière est un bon moyen de promouvoir l'usage du vélo et notamment qu'une aide à l'achat du vélo par la Ville permettrait aux citoyens de s'équiper et de sauter le pas du vélo pour leurs déplacements quotidiens.

Le deuxième levier selon les répondants consiste à travailler en lien étroit avec les écoles sur l'apprentissage du vélo pour les enfants, avec un volet ludique qui donne envie aux parents par le biais de leurs enfants de se mettre au vélo.

Enfin, le développement de l'utilisation du vélo passe par un changement des mentalités, qui ne pourra s'opérer qu'avec des animations et de la communication : sont notamment cités par les répondants à l'enquête la création d'une fête du vélo, voire d'une journée sans voiture.

L'exemplarité des services municipaux serait un plus : utilisation du vélo par les services de la ville pour leurs déplacements courts, et plus particulièrement par la police municipale et les médiateurs urbains quand ils vont à la rencontre de la population.

